

INSTALLATION ÉLECTRIQUE ATELIER

FG-ELEC

357 chemin du mas de garrit
46150 CRAYSSAC
flo.girard46093@gmail.com
N° TVA Intracommunautaire : FR24852768811
N° SIRET : 85276881100014
Code NAF : 4321A

Mr Phillipe LAFORGE
196 place de la mairie

FACTURE N° 25-07-104

Le jeudi 10 juillet 2025

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Rez de chaussée	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Simple allumage + 2 point lumineux radio	1,00	210,00 €	10,00	210,00 €	
	Simple allumage + 1 point lumineux	1,00	120,00 €	10,00	120,00 €	
	Prise de courant double saillie	2,00	100,00 €	10,00	200,00 €	
	ESACALIER	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Va et vient + 1 point lumineux radio	1,00	240,00 €	10,00	240,00 €	
	ETAGE	1,00	0,00 €	20,00	0,00 €	
	Simple allumage + 2 point lumineux radio	1,00	210,00 €	10,00	210,00 €	
	Simple allumage + 1 point lumineux radio	1,00	120,00 €	10,00	120,00 €	
	Prise de courant double saillie	3,00	100,00 €	10,00	300,00 €	
	TERAASSE	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Simple allumage + 1 point lumineux étanche	1,00	120,00 €	10,00	120,00 €	
	Prise de courant étanche	1,00	100,00 €	10,00	100,00 €	
	GRANGE	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Prise de courant double étanche	2,00	130,00 €	10,00	260,00 €	
	Simple allumage + 3 point lumineux	1,00	210,00 €	10,00	210,00 €	
	Réglette led étanche 150	3,00	75,00 €	20,00	225,00 €	

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Frais de déplacement + accessoires	1,00	100,00 €	10,00	100,00 €	
	RUBAN led fournitures et pose	1,00	100,00 €	10,00	100,00 €	
	Pose luminaire	5,00	30,00 €	10,00	112,50 €	

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 2 912,75 € à payer le : 10/07/2025 (paiement comptant).

Taux TVA	Montant HT	Valeur TVA	Total HT TVA Total TTC	2 627,50 € 285,25 € 2 912,75 €
10 %	2 402,50 €	240,25 €		
20 %	225,00 €	45,00 €		
	TVA	285,25 €		

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.